



Communiqué de presse

Paris, le 14 mai 2020

Sécuriser la reprise et préparer l'avenir en soutenant aussi l'apprentissage et les filières touristiques

Redémarrer ? L'envie est là chez tous les professionnels. Mais dans quelles conditions et avec quels moyens aujourd'hui et demain ?

Les décisions annoncées par le Premier Ministre ce jeudi 14 mai à l'issue du Comité Interministériel consacré au Tourisme vont permettre à ce secteur durement impacté depuis le début de la crise sanitaire de gérer l'urgence et d'envisager plus sereinement des perspectives de reprise.

Le réseau des CCI salue en ce sens l'engagement des pouvoirs publics :

- exonérations de charges patronales fiscales et sociales, à ce stade jusqu'en juin 2020 ;
- mise en place du nouveau dispositif de Prêt Garantie Etat « Saison » ;
- prolongation du fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année 2020 ainsi que l'élargissement des entreprises bénéficiaires ;
- allègements de fiscalité locale (taxe de séjour notamment).

Les CCI notent toutefois que, si le maintien en l'état du chômage partiel jusqu'en septembre 2020 est indispensable, il sera très probablement nécessaire dans certaines régions de le garantir jusqu'au premier trimestre 2021. « L'approche doit se faire par bassins économiques, car dans cette crise, c'est toute la chaîne de valeur du tourisme qui a été touchée et qui va mettre du temps à redémarrer. En ce sens, nous nous réjouissons que cette approche territoriale ait pu partiellement être prise en compte, pour les outre-mer, la Corse et Lourdes » note François-Xavier Brunet, Vice-Président de CCI France et Président de la CCI Hautes-Pyrénées.

Par ailleurs, si l'excellence et le savoir-faire « à la française » sont reconnus et prisés mondialement, c'est aussi grâce à la chaîne de transmission qui s'opère par le biais de la formation en apprentissage. Porteur d'avenir et gage d'insertion professionnelle, l'apprentissage dans le secteur de l'hôtellerie-restauration aurait mérité des dispositions spécifiques de soutien pour maintenir sa dynamique d'avant-crise.

Or, nombre de professionnels risquent fort en septembre de ne plus pouvoir honorer leurs engagements en la matière en accueillant des jeunes, du CAP aux formations supérieures, dans leurs entreprises. « Très investi dans la dynamique de relance de l'apprentissage, notre réseau fera des propositions dans les tous prochains jours afin que jeunes, entreprises et CFA puissent continuer à coopérer » précise Pierre Goguet, Président de CCI France.

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. www.cci.fr

